

COVID 19 - PROTOCOLE – mise à jour du 13/01/2022

Mesdames, Messieurs,

Suite aux annonces du Premier Ministre du lundi 10 janvier, le protocole a été mis à jour mercredi soir. Les modifications apportées sont détaillées ci-dessous (*extraits de la [foire aux questions du site du ministère de l'Éducation nationale](#)*).

Tous les documents cités sont téléchargeables sur le site de l'école ainsi que sur Eprimo.

QUE SE PASSE-T-IL POUR LES ÉLÈVES "CAS CONFIRMÉS" DANS UNE ÉCOLE ?

Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur des situations de cas confirmé.

L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école et doit respecter une période d'isolement qui débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Conduites à tenir :

- isolement de 7 jours.
- cet isolement peut prendre fin au terme de 5 jours
 - si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif,
 - et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières.

Lors de la survenue d'un cas confirmé de covid-19 parmi les élèves, la directrice élabore la liste des cas contacts et contacte la cellule départementale de « contact tracing » de la DSDEN44. Les responsables des élèves concernés sont prévenus dès que possible et prioritairement par eprimo.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ÉLÈVE EST CAS CONTACT EN RAISON D'UN CAS CONFIRMÉ AU SEIN DE SA FAMILLE ?

Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai l'école des situations de cas contact (par message eprimo ou par message téléphonique).

Si l'élève est cas contact d'un cas confirmé au sein de sa sphère familiale, les règles à respecter sont les suivantes (pour les élèves de moins de 12 ans) :

- **l'élève réalise immédiatement un test antigénique ou PCR** (*dans ce cas les autotests ne sont pas recevables*), puis retour à l'école si les résultats sont négatifs et sur présentation du résultat.
- **puis des autotests à J2 et J4** (penser à donner l'attestation sur l'honneur à l'élève) .

QUE SE PASSE-T-IL LORS DE L'APPARITION D'UN CAS CONFIRMÉ DANS UNE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE?

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne l'éviction du cas confirmé et la mise en œuvre du protocole de dépistage réactif.

Les responsables légaux des autres élèves sont informés dès que possible de la situation (prioritairement via eprimo) et sont invités à venir les chercher dès que possible .

Un document attestant de la situation sera remis à chaque élève.

Conduites à tenir :

Les élèves concernés (cas contacts) pourront revenir à l'école sous réserve :

- de réaliser **un autotest avant le retour à l'école** puis **deux autotests deux jours (J2) et quatre jours (J4) après le premier** (sauf pour les élèves ayant contracté la Covid-19 dans les deux mois précédents) ;
- **et de présenter une déclaration sur l'honneur** de leur responsable légal attestant de la réalisation du premier autotest et de son résultat négatif et portant engagement à réaliser les autotests à J2 et J4 et à ne pas présenter leur enfant à l'école si le résultat de l'un de ces autotests est positif (ou de présenter un certificat de rétablissement pour les élèves ayant contracté la Covid-19 dans les deux mois précédents).

En l'absence de présentation de la déclaration sur l'honneur, l'élève ne sera pas accueilli à l'école pour une durée de 7 jours.

L'information communiquée par l'école vaut justificatif de la suspension de l'accueil.

Sur présentation du courrier ou du message remis par l'école, les représentants légaux de l'élève se verront remettre gratuitement en pharmacie les trois autotests à réaliser immédiatement puis à J2 et à J4.

ACCUEIL POUR LES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LORSQUE LA CLASSE OU L'ÉTABLISSEMENT DE LEUR ENFANT EST FERMÉ

Un dispositif d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire est activé en cas de fermeture d'une classe, d'une école ou d'un établissement.

Cet accueil est assuré par l'éducation nationale sur le temps scolaire. En dehors de ces horaires et pendant les vacances scolaires, un accueil peut être mis en place par les collectivités territoriales.

Les élèves ne pourront être accueillis que sur présentation d'une attestation sur l'honneur de réalisation d'un autotest et de son résultat négatif.

Les élèves identifiés comme cas contact avant la fermeture devront respecter le protocole de dépistage par autotest à J0, J+2 et J+4.

Les élèves cas confirmés ne peuvent être accueillis qu'au terme de la période d'isolement qu'ils doivent respecter.

L'ensemble des professions et les modalités d'accueil sont téléchargeables sur eprimo et sur le site de l'école.

Ce qui ne change pas

DOCTRINE D'ACCUEIL

*L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes : **niveau 3 / niveau orange : accueil en présentiel de tous les élèves.***

RÔLE DES PARENTS ET RESPONSABLES

- **Expliquer aux enfants les gestes barrières et conduite à tenir :**
 - respecter la distanciation (même masqué),
 - fournir tous les jours au moins 2 masques dans des pochettes,
 - vérifier que chaque enfant a un paquet de mouchoirs (pas une boîte)
 - vérifier que chaque élève a tout son matériel personnel pour travailler.
- **Surveiller tous les jours d'éventuels symptômes chez les enfants avant qu'ils ne partent à l'école :** ne pas mettre les enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- **Informers l'école dans les plus brefs délais de la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer** en précisant si c'est l'élève qui est concerné
- **Signaler à l'école toute modification de coordonnées** (mail, téléphone)

Rappel : Les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école.

Les parents et responsables en informent dans les plus brefs délais la directrice par téléphone ou mail.

LE PORT DU MASQUE

Pour tous les élèves, le port du masque « grand public » est obligatoire en intérieur.

Chaque élève doit disposer d'au moins deux masques taille enfant propres par jour, avec deux petits sacs aux nom et prénom de l'élève (un pour le masque propre et un pour mettre le masque usagé). Il est important de le garder bien positionné à la fois sur le nez et la bouche.

Le port du masque pour le personnel de l'école et pour tout adulte entrant dans l'école reste obligatoire.

INFORMATION DES PARENTS ET RESPONSABLES

Les parents et responsables seront tenus informés des changements de procédures et protocoles par l'application e-primo. Une notification sera collée sur le cahier vert des élèves. Les documents sont également consultables sur le site de l'école.

ACCÈS À L'ÉCOLE ET CIRCULATION DANS LE BÂTIMENT

L'accès des accompagnateurs au bâtiment scolaire doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

L'entrée dans le bâtiment se fait par la porte de droite du préau.

La sortie du bâtiment par l'autre porte du préau.

LE LAVAGE DES MAINS

Il sera réalisé, a minima : à l'arrivée dans l'école ou l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

EN CAS D'APPARITION DE SYMPTÔMES CHEZ UN ÉLÈVE OU UN ADULTE À L'ÉCOLE

La personne est isolée immédiatement.

S'il s'agit d'un élève, ses responsables légaux sont avertis immédiatement afin qu'ils viennent chercher l'enfant au plus vite.

*Rappel de la procédure à suivre :
éviter les contacts et consulter un médecin ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage.*

La personne ne doit pas revenir à l'école avant d'avoir consulté un médecin.

HORAIRES D'ACCUEIL ET DE SORTIE DES ÉLÈVES

Le matin, afin de limiter les regroupements devant l'école, un accueil échelonné est mis en place. Merci de respecter ces horaires et de ne pas rester devant le portail de l'école.

Élèves des classes d'horaire A : entrée dans la cour de **8h50 à 8h55**

CPA (Marie LECUYER), **CE1A** (Bruno BELLAMY), **CM1A** (Yves PELLA),

CE2A (Florence DUPUIS et Emma RABIER), **CM2A** (Fabrice MARTIN)

Élèves des classes d'horaire B : entrée dans la cour de **9h à 9h05**

CPB (Sandrine PINEY), **CP/CE1B** (Antoine BIELMANN),

CE2B (Hélène POIRIER), **CM1B** (Morgane LE ROUX), **CM2B** (Stéphanie TENAUD)

Le soir, la sortie pour tous se fait à 16h45.

Le matin, après être entrés dans la cour, les élèves vont se ranger sous le préau, puis se lavent les mains par classe avant de monter dans les classes avec leur enseignant.e.

Afin de respecter la distanciation sociale et les mesures de sécurité, il est demandé aux adultes et enfants de ne pas attendre et/ou rester devant le portail pendant la dépose ou la récupération des enfants, mais d'attendre autour du grillage de l'école.

LES RÉCRÉATIONS

Afin de limiter le brassage, le principe des deux services de récréations est mis en place.

10h10-10h25 et 15h30-15h45	CPA + CE1A + CE2A + CM1A + CM2A
10h35-10h50 et 15h05-15h20	CPB + CP/CE1B + CE2B + CM1B + CM2B

Chaque enseignant gère le lavage des mains pour ses élèves.

ORGANISATION DE LA DEMI-PENSION (SERVICE MUNICIPAL)

Le repas du midi est pris dans le restaurant scolaire par classe.

LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Toutes les salles de l'école sont nettoyées une fois par jour (sol, tables, chaises).

En plus de ce nettoyage quotidien, certains espaces sont nettoyés et désinfectés plus souvent :

- les sanitaires du préau sont nettoyés 2 fois par jour ;
- les tables des salles utilisées par plusieurs groupes différents sont nettoyées et désinfectées après l'utilisation par l'adulte présent avec les enfants ;
- les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque groupe.